



Accusé de réception en préfecture  
094-219400173-20240603-2024-072-DE  
Date de télétransmission : 03/06/2024  
Date de réception préfecture : 03/06/2024

## VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



**PUBLIE LE 03 JUN 2024**  
**N°2024-072**

### Conseil municipal REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 15 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi, quinze mai vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le mardi sept mai s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

#### OBJET DE LA DELIBERATION

**Signature de la convention ayant pour objet le versement d'une subvention versée au titre du dispositif Plan 50 000 arbres pour le Val-de-Marne pour le projet de « Plantation de l'arboretum pédagogique »**

**Rapporteur** : M. VIGUIÉ

**Direction** : Direction générale adjointe

**Service** : Service des Assemblées et Affaires juridiques

#### Présent(e)s :

M. JEANNE, **Maire**.

Mme THIROUX, Mme AMAR, M. LATRONCHE, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, Mme CARPE, M. BASTIN, Mme BERTRAND, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, **adjointes et adjoints au Maire**,

M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO **conseillers municipaux délégués**

Mme DUVERGER, M. BOULAY, Mme PARLOUAR, Mme BENOLIEL, Mme SAILLAND, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, M. SLIMOVICI, Mme DE OLIVEIRA, M. BARON, Mme THEOPHILE, Mme NGANDE, M. LURIER, M. TITOV, M. PESSOA GRIJO, M. FORHAN, Mme CIPRIANO **conseillères municipales et conseillers municipaux**

#### Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

M. DUVAUDIER (donne procuration à M. PICOT), M. CHATAUD (donne procuration à Mme AMAR), Mme DONATIEN (donne procuration à M. BASTIN), Mme CAPORAL, M. SOLARO, M. FAUTRE, Mme ADOMO, M. MAILLER, M. SY, Mme MASMOUDI, Mme KEITA-GASSAMA, M. SUDRE

**Secrétaire de séance** : M. DUBUS

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 37

Nombre de procurations : 3

Nombre de votant(e)s : 40

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*



## Le Conseil municipal,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-29 ;

**Vu** la délibération de la commission permanente, en date du 11 décembre 2023, par lequel le Conseil Départemental du Val-de-Marne, octroie une subvention en faveur du projet de « Plantation de l'arboretum pédagogique » d'un montant de 15 500,00 € ; ainsi que la demande de signature de la convention portant sur les modalités de versement de cette même subvention ;

**Vu** l'avis de la 3<sup>ème</sup> commission : Cadre de vie – Espaces publics – Réseaux – Environnement et développement durable – Développement des transports en commun – Partage de l'espace public – Déplacements – Sécurité – ASVP, émis lors de sa séance en date du 6 mai 2024 ;

**Vu** l'avis de la 1<sup>ère</sup> commission : Finances – Affaires générales – Marchés et achats publics – Personnel communal – Formation du personnel – Handicap – Nouvelles technologies, émis lors de sa séance en date du 7 mai 2024 ;

**Considérant** ce qui suit :

Le Conseil Départemental du Val-de-Marne, au titre du dispositif Plan 50 000 arbres pour le Val-de-Marne a accordé une subvention, à hauteur de 15 500,00 € en faveur du projet de « Plantation de l'arboretum pédagogique » d'un montant de 99 058,00 € HT, correspondant à la base subventionnable par le département.

Il y a donc lieu d'approuver et de signer la convention d'attribution de cette subvention.

**après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**ARTICLE 1 : APPROUVE** les termes de la convention ayant pour objet les modalités de versement de la subvention de 15 500,00 € versée par le Conseil Départemental en faveur du projet de « Plantation de l'arboretum pédagogique ».

**ARTICLE 2 : AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention, ainsi que tout document, tant administratif que financier, en exécution de la présente délibération.

**ARTICLE 3 : DIT** que les recettes seront inscrites sur le budget de l'exercice en cours.

**Monsieur Laurent JEANNE**  
Maire de Champigny-sur-Marne  
Conseiller régional d'Ile-de-France



**Le secrétaire de séance**  
**Monsieur Philippe DUBUS**  
Conseiller municipal



**Transmission** en préfecture, le **03 JUIN 2024**

**Publication**, le **03 JUIN 2024**

Certifié exécutoire

Le Maire

